

POUR BIEN VIVRE A EDEN PARK

Règlement intérieur

BRUIT.



Observation des règlements de ville et de police. Tout bruit ou tapage, de quelque nature que ce soit, troublant la tranquillité générale est formellement interdit.

ANIMAUX.



Les animaux sont tolérés mais ne doivent pas vagabonder dans la résidence. Les dégâts ou dégradations causés par ces animaux seront à la charge de leur propriétaire.

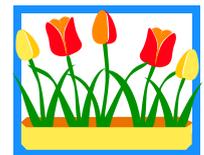
DECHETS MENAGERS.



Les ordures ménagères doivent être mises dans des sacs étanches et déposées dans les poubelles prévues à cet effet.

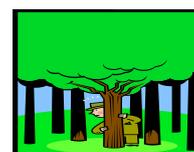
Concernant le verre, des collecteurs vous attendent sur le parking face à la mer.

BACS ET JARDINIÈRES.



Tolérés, les bacs et jardinières suspendus au-dessus du vide devront être solidement arrimés, reposer sur des dessous étanches en un lieu où les écoulements d'eau ne pourront ni détériorer les murs, ni incommoder les voisins.

PELOUSES.



Les pelouses ne sont pas des aires de jeux, leur utilisation est interdite pour accéder à un logement.

Les "Pas Japonais" sont les seuls passages appropriés pour traverser le parc.

CIRCULATION - PARKING.

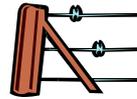
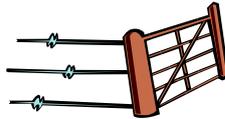


Respecter les panneaux de signalisation (Sens unique, limitation de vitesse...)
Toléré en bas de chaque bâtiment pour chargement et déchargement, le stationnement est interdit en dehors des places de parking numérotées.

R A P P E L

Les parkings étant privatifs il est demandé à tous de respecter leur affectation.

SECURITE.



Veiller à ce que les portails et le portillon soient toujours fermés. Entraver la fermeture favorise l'accès aux personnes étrangères à la résidence et risque de détériorer les systèmes de commande.

PISCINE NON-SURVEILLEE



BAIGNADE SOUS VOTRE RESPONSABILITE.

PISCINE.

Pour des raisons d'hygiène et de sécurité

Le port de chaussures est interdit sur l'aire de la piscine.
Obligation de passer par la douche et le pédiluve avant de se baigner.
Afin d'éviter tout accident les jeux de ballons et tout apport de matériel permettant la pratique de jeux aquatiques sont formellement interdits.
La plage est interdite aux animaux.
La baignade est autorisée de 8h30 à 13h30 et de 15h à 22 heures.

TENNIS.



Les heures d'ouverture sont fixées de 8h30 à 21 heures.
Le port des chaussures de tennis est obligatoire, une tenue décente est exigée.
Les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés par un adulte.
Tableau de réservation du court : disposer le badge de réservation à l'emplacement horaire disponible de son choix. Ne pas oublier de le retirer à l'issue de la partie.